



**DÉLIBÉRATION N°2017-07-04-12**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 4 juillet 2017**

**POINT 12 : APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN CHERCHEUR PAR  
LA VOIE DES CONTRATS LRU – PROCEDURE DES CONTRATS LRU**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation, notamment son article L954-3 ;
- VU** le principe et les modalités de recrutement d'enseignants-chercheurs contractuels fixés par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2010 ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 27 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le recrutement d'un chercheur LRU sur ressources propres (projet Schengen) pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 an, et la procédure de recrutement des contractuels LRU.

À Nantes, le 4 juillet 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

## Projet : chercheur associé Schengen

---

### SYNTHESE

---

Le programme Alliance Europa prévoit dans sa feuille de route de soutenir deux projets de chaires. L'objectif est de contribuer à l'internationalisation des recherches de l'Institut d'études européennes et globales et des laboratoires membres du GIS en attirant des chercheurs ayant un réseau et une reconnaissance européenne et internationale sur des thématiques prioritaires pour le développement de notre projet scientifique.

A ce titre, le comité stratégique d'Alliance du 9 décembre a validé le projet d'accueil de Yves Pascouau en tant que chercheur associé sur une durée de deux à trois ans afin de contribuer à un projet de recherche sur l'histoire et le développement de l'espace Schengen. Cette recherche a vocation à expliciter les raisons et les modalités de la genèse et de la construction de l'espace Schengen, au moment où cet espace est particulièrement contesté et menacé.

Il est prévu principalement la réalisation d'un ouvrage, le recrutement d'un post-doc ainsi qu'une contribution aux travaux de recherche d'Alliance Europa sur le thème de l'accueil des réfugiés en Europe. Yves Pascouau sera également invité à intervenir au sein des formations des trois universités accompagnées par l'Institut et à contribuer à l'offre de formation continue sur ce thème que nous souhaitons développer.

Le budget prévisionnel global est de 232 K€. La région Pays de la Loire soutiendrait à hauteur de 135k€ dans le cadre du programme Alliance RFI et de la convention de financement du RFI. Nantes métropole est sollicité à hauteur de 30 K€. Reste à financer 30 k€ auprès de partenaires privés en collaboration étroite avec la Fondation de l'Université de Nantes. Le projet pourrait démarrer en septembre 2017.

### LA RECHERCHE

---

L'espace Schengen repose sur un principe simple : les personnes franchissent les frontières entre les Etats parties sans qu'un contrôle soit effectué. En proposant de créer, il y a plus de 30 ans, un espace sans contrôles aux frontières intérieures, les Etats fondateurs étaient loin d'imaginer qu'ils ouvraient un chapitre décisif et sans équivalent de l'histoire européenne.

Fondées sur une volonté politique forte, la construction et l'histoire de l'espace Schengen ont toutefois été jalonnées de difficultés. Qu'il s'agisse de la négociation et de la mise en œuvre de la convention d'application de l'accord de Schengen, de l'intégration de la coopération de Schengen dans le cadre de l'Union européenne ou encore des périodes contemporaines qui, des « printemps arabes » à la « crise des réfugiés », ont suscité critiques mais aussi transformations des règles de fonctionnement de l'espace Schengen. En somme, les 30 dernières années ont été tout sauf « un long fleuve tranquille ».

Comment une construction de caractère intergouvernemental initiée par un petit groupe d'Etat, dans un contexte politique et économique spécifique, a-t-elle pu résister à toutes les « tempêtes » voire se renforcer dans l'adversité et devenir le symbole de l'intégration européenne ?

Ces questions invitent à rechercher dans la dimension historique du projet Schengen les dynamiques qui l'ont animé et traversé, le rôle des acteurs impliqués – qu'il s'agisse des acteurs historiques ou de ceux qui ont rejoint le projet au cours du temps - et enfin les résistances politiques et administratives auxquelles le projet et son développement ont été confrontés.

Si les développements de la coopération de Schengen sont particulièrement bien documentés depuis la fin des années 90 (voir bibliographie indicative annexée), avec l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, les recherches portant sur la genèse du projet, sa construction et sa consolidation sont en revanche moins nombreuses.

Et c'est précisément sur cette période, allant de 1974 à 1995, que la présente recherche souhaite en premier lieu s'attacher. Basée sur une recherche documentaire mais également sur des entretiens avec les acteurs clés de la construction de l'espace Schengen (ministres, négociateurs, fonctionnaires, chercheurs, etc), la recherche tentera de mettre à jour et de comprendre les dynamiques qui ont animé le projet Schengen, ses forces et ses faiblesses, les difficultés et oppositions qui l'ont accompagné ainsi que le jeu des acteurs qui l'ont porté ou l'ont au contraire ralenti. Sur quels ressorts, sur quelles forces et quelles faiblesses reposent le projet et la mise en œuvre de l'espace sans contrôles aux frontières intérieures.

Cette approche pourra dans un second temps permettre d'explicitier pourquoi Schengen s'est imposé comme un objectif prioritaire de la construction européenne et comment Schengen s'est adapté aux crises contemporaines telles que la « crise des réfugiés ». Si cette dernière a démontré la volonté des Etats de renforcer Schengen et donc de le conserver, elle a rappelé avec force deux trois caractéristiques de la construction de Schengen qui expliquent aussi sa complexité.

La première concerne le lien intrinsèque entre le domaine couvert par la coopération de Schengen et la question de la souveraineté. Abandonner le contrôle des personnes circulant sur un territoire commun par un transfert de souveraineté ou au contraire en conserver la maîtrise ?

La deuxième relève du lien évident entre l'espace Schengen et les politiques migratoires. Mettre en œuvre un espace sans contrôles aux frontières intérieures implique une coopération des politiques nationales d'immigration et d'asile. Si cela concerne la question générale de l'accès au territoire des étrangers, cela concerne aussi la question particulière et actuelle de l'arrivée, de la distribution et de l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés. Or l'établissement de ce lien a été difficile pour des raisons tenant aux circonstances historiques.

La seconde troisième concerne le lien étroit que l'espace Schengen entretient avec son environnement extérieur immédiat et plus lointain. Loin d'être un objet de politique intérieure, Schengen doit également être pensé dans un contexte plus large faisant une place substantielle à la politique étrangère.

La recherche ne propose pas seulement une approche chronologique de la construction de l'espace Schengen, elle tentera d'établir un va-et-vient régulier entre l'actualité et l'histoire, entre les évolutions et les fondements sur lesquelles elles s'appuient. A chaque étape – la construction de 1974 à 1985, la consolidation de 1985 à 1995, le développement de 1999 à aujourd'hui – la recherche tâchera d'éclairer le contexte politique, économique et social pour mieux comprendre et saisir les développements et dynamiques à l'œuvre dans la transformation de l'espace ainsi que le rôle des acteurs.



La recherche tentera de jeter un regard nouveau sur la genèse et la mise en œuvre d'un projet ad hoc qui est devenu le symbole de libre circulation et dont la sauvegarde est une priorité absolue en raison de l'intégration humaine et économique sans précédent que Schengen a initié et sans cesse renforcé.

Les résultats de cette recherche devront faire l'objet d'une publication.

## LA METHODOLOGIE

---

La recherche se situera à l'intersection de trois domaines historique, politique et juridique. Elle se fondera sur une approche classique de recherche documentaire mais sera enrichie par l'organisation d'entretiens avec les acteurs ayant contribué à des étapes différentes à la mise en œuvre et au développement de la coopération de Schengen (hommes politiques, fonctionnaires, universitaires et chercheurs).

A chaque étape, le chercheur tâchera de détailler le contexte politique et historique dans lequel s'inscrit le projet Schengen, les jeux et enjeux entre acteurs, et analysera les résultats obtenus notamment dans leur traduction juridique. Cela devrait permettre d'offrir une lecture dynamique où mise en contexte et mise en perspective joueront de concert pour expliciter les temps forts et articulations de la coopération de Schengen.

Si la coopération de Schengen concerne des domaines d'action variés, tels que la lutte contre la criminalité ou la coopération policière et douanière, la recherche sera focalisée sur les questions liées à la liberté de circulation et aux politiques d'immigration et d'asile. En effet, si ces domaines suscitent et ont suscité questionnements et développement significatifs, leur étude entre pleinement dans l'actualité et le cadre des actions mises en œuvre par le programme Alliance Europa.

Dans le cadre du projet, le recrutement d'un post-doc permettra de mener des recherches en archives, en France (centre des archives diplomatiques de Nantes, centre des archives du ministère des Affaires étrangères de La Courneuve, archives de l'Institut François Mitterrand) et à l'étranger (Institut universitaire européen de Florence, Musée Schengen à Luxembourg, archives de Jacques Delors). Des étudiants de master participeraient également, sous l'encadrement de Michel Catala. En fonction de ses engagements, Michel Catala pourrait également participer à ces recherches et enrichir considérablement le contenu du projet.

## LA COMPLEMENTARITE

---

### **L'approche universitaire et l'expérience politique**

La recherche doit s'effectuer dans un environnement déjà largement étudié et commenté par le porteur du projet. En effet, Yves Pascouau a réalisé une thèse sur la politique migratoire de l'Union européenne, dans laquelle il décrit les mécanismes de mise en œuvre de la coopération de Schengen, et a écrit de nombreuses contributions sur le sujet en particulier à partir de 2011 et l'émergence des « printemps arabes ».

Yves Pascouau dispose d'un solide bagage universitaire mais également d'une expérience « politique », ou de terrain, acquise à Bruxelles et à Paris dans le cadre de ses activités de directeur au European Policy Center et de chercheur associé sénior à l'Institut Jacques Delors.



## La formation

Cette expérience et ce « bagage » lui permettent de lier la recherche relative à Schengen avec des activités de formation.

Cela concerne en premier lieu la formation initiale, à laquelle il Yves Pascouau a contribué pendant plus de dix années pendant la préparation de sa thèse ou ses recherches post-doctorales et à laquelle il souhaite contribuer dans le cadre de ce projet de recherche. Ainsi, les thématiques relatives à Schengen et plus largement à la politique migratoire de l'Union européenne pourraient être enseignées dans différents Masters (Etudes européennes et internationales ; histoire des relations internationales ; etc)

Cela concerne ensuite la formation continue, à laquelle il a également été associé à plusieurs reprises (conférence annuelle de l'académie de droit européen, formations de professionnels dans le domaine du droit, séminaires de formation à destination d'acteurs sociaux). Yves Pascouau pourrait collaborer à la création et la mise en place de modules de formation continue sur l'accueil des réfugiés développés dans le cadre des autres activités d'Alliance Europa.

## La contribution aux autres activités du projet Alliance Europa

La complémentarité relève également des liens qu'il est possible de tisser avec les autres projets portés par le programme Alliance Europa. Ainsi, Yves Pascouau participe déjà aux réflexions menées par Alliance Europa sur le projet de recherche sur l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. La connexité des questions de Schengen avec celle de l'arrivée des demandeurs d'asile et des réfugiés, tant du point de vue juridique que du point de vue politique, constitue un élément de complémentarité important.

En outre, Yves Pascouau a activement contribué à la participation et à la préparation de conférences organisées par le programme Alliance Europa. Il a été invité comme intervenant, aux côtés de Bernard Guetta, de Jean-Marc Ayrault et de Bérangère Taxil, à la conférence-débat intitulée « L'accueil des réfugiés, un nouveau révélateur de la crise de l'Europe ? » et organisée à Nantes le 13 novembre 2015. Il a co-organisé et animé la conférence intitulée « Schengen et la pression migratoire : la transformation d'un espace » à l'occasion de laquelle sont intervenus Mme Constança Urbano de Sousa, M. Jean Arthuis, M. Pascal Brice, Mme Emmanuelle Néraudau et M. Encinas de Muñagorri. Cette conférence s'est déroulée à la faculté de droit de Nantes le 6 octobre 2016.

## Les réseaux

Au-delà de son aspect novateur et transdisciplinaire, le programme Alliance Europa vise également à s'inscrire dans une approche transnationale. La mobilisation des réseaux existants ainsi que la création de nouveaux réseaux constitue un objectif du projet.

La participation d'Yves Pascouau au projet en qualité de chercheur-associé permettra d'enrichir le réseau d'Alliance Europa. Il dispose en effet d'un réseau universitaire solide dans les domaines de l'asile et de l'immigration (réseau académique Odysseus) qu'il a pu constituer au cours des 10 années de recherche réalisées à l'Université de Pau (faculté de Bayonne) et à l'Université Libre de Bruxelles.



Ce réseau a par ailleurs été renforcé et élargi depuis 2011 à la faveur de son recrutement comme directeur au European Policy Centre à Bruxelles.

En plus de cette « base universitaire », Yves Pascouau a développé un large réseau auprès des décideurs politiques européens et nationaux. En effet, son activité dans deux think-tank européens renommés - le directeur au European Policy Centre à (Bruxelles) et chercheur associé sénior à l'Institut Jacques Delors à (Paris) - lui offre accès aux personnalités qui ont fait ou font la politique européenne d'asile, d'immigration et de libre circulation.

La venue à Nantes le 6 octobre 2016 de Mme Constança Urbano de Sousa lors de la conférence relative à Schengen est une illustration du réseau universitaire et politique d'Yves Pascouau. Il a en effet travaillé avec Mme Urbano de Sousa lorsqu'elle était universitaire mais également lorsqu'elle officiait en qualité de conseiller Justice et affaires intérieures à la représentation permanente de la République du Portugal à Bruxelles.

## La dissémination

La dissémination d'activités de recherche est un élément important du programme Alliance Europa. Il est en effet déterminant d'assurer la diffusion des savoirs acquis dans le cadre de la recherche en direction des décideurs et des citoyens. Plusieurs canaux peuvent à ce titre être exploités en ce qui concerne en particulier, mais pas seulement, les recherches liées à Schengen et à la libre circulation.

A côté de ses activités de recherche, Yves Pascouau a créée et édite depuis 3 années le site Internet [www.EuropeanMigrationLaw.eu](http://www.EuropeanMigrationLaw.eu) consacré au droit et à la politique de l'UE dans les domaines de l'asile, de l'immigration et de la liberté de circulation. Ce site peut accueillir un ensemble de contenus liés à la recherche qui peuvent être portés à la connaissance de la communauté scientifique, des décideurs politiques et plus généralement des citoyens.

Les potentialités du site et du projet [www.EuropeanMigrationLaw.eu](http://www.EuropeanMigrationLaw.eu) ont d'ailleurs déjà été intégré dans la logique du programme Alliance Europa. En effet, le projet [www.EuropeanMigrationLaw.eu](http://www.EuropeanMigrationLaw.eu) a reçu le soutien de la Fabrique des Idées du programme Alliance Europa pour modifier la structure et les fonctionnalités du site Internet. Depuis octobre 2016, et grâce au soutien financier, le site est en capacité d'accueillir un ensemble de supports (textes, audio, vidéo) relatifs aux politiques migratoires en général et à Schengen.

Dans la perspective de la recherche et de la diffusion de contenus relatifs à l'espace Schengen, le site [www.EuropeanMigrationLaw.eu](http://www.EuropeanMigrationLaw.eu) a mis à disposition gratuitement l'ensemble des éléments suivants :

- mise en ligne la série d'émissions de radio « Autour de Schengen » réalisée en collaboration avec EuradioNantes en 2015 à l'occasion des 30 ans de Schengen ;
- publication dans la rubrique « contributions » de l'intervention de la Mme la Ministre de l'Intérieur du Portugal prononcée à l'occasion de la conférence « Schengen et la pression migratoire : la transformation d'un espace » le 6 octobre 2016 ;
- mise en ligne dans la partie « vidéo » de l'enregistrement de la conférence « Schengen et la pression migratoire : la transformation d'un espace » du 6 octobre 2016 ;
- mise en ligne dans la partie « contributions » des différents articles publiés par Yves Pascouau sur les transformations contemporaines de l'espace de Schengen ;
- mise en ligne d'une carte à jour et juridiquement précise de l'espace Schengen.

Sortir la recherche universitaire du cadre « confidentiel » du monde académique et lui offrir une ouverture vers les lieux de décision politique est une nécessité moderne grandissante. La production



intellectuelle est un « bien public » qui doit bénéficier aux citoyens et aux décideurs politiques. Cela implique de sortir la recherche universitaire de son cadre « confidentiel » et de transformer les résultats de la recherche scientifique en un message clair et abordable.

Cette action pourra être développée dans le cadre du « Multiblog » abrité par le projet Alliance Europa. Ce projet vise à rendre les réflexions et travaux des universitaires plus accessibles auprès du grand public et des media via la diffusion de courts billets sur des thématiques traitées de manière éphémère ou pérenne. Des contributions portant sur ou issus de la recherche pourront alimenter le « multiblog ». Ces contributions pourront être signées par le chercheur ou d'autres personnes invitées par ses soins.

Cette opération peut aussi être mise en œuvre avec le concours de think-tanks dont l'une des missions est d'aider les universitaires à transformer le résultat de leurs recherches en recommandations politiques et à transmettre ces recommandations aux décideurs politiques. Les deux think-tank européens de renommée internationale avec lesquels Yves Pascouau collabore peuvent être mobilisés pour offrir à Alliance Europa un accès plus large aux cercles de décisions situés à Bruxelles et dans différentes capitales européennes.

Enfin, et comme indiqué préalablement, les résultats de la recherche devront faire l'objet d'une publication finale (dont l'éditeur sera déterminé ultérieurement).

## LE BUDGET

---

Dépenses		Recettes	
Salaires	177		
Chercheur associé : 68,5K€/an	135	Région Pays de la Loire	135
Post doc 12 mois	42	Nantes Métropole	30
Frais d'environnement	55	LABEX EHNE	10
Missions des membres de l'équipe (recherche, colloques) 10K€/an	20	Ouest-France	10
Equipeement informatique	5	Autres partenaires	20
Publication, communication, traduction (5k€/an)	10	Université de Nantes	6
Colloque final	20	UBL	21
<b>TOTAL</b>	<b>232</b>	<b>TOTAL</b>	<b>232</b>



## Annexe - Bibliographie indicative

---

AKANDJI-KOMBE J.-F. « Accords de Schengen », Répertoire communautaire Dalloz

AUBIN E. « Le système d'information Schengen, les visas de long séjour et le droit d'asile », LPA, 4 janvier 2000, n° 2, pp. 13 et s.

AUBIN E. « Le juge administratif français face à l'application de la Convention de Schengen dans les dispositions sur le droit d'asile. Bilan juridictionnel de l'application en France des accords de Schengen » R.D.P. 2000, pp. 829-862

BLANC H. « Schengen : le chemin de la libre circulation en Europe », R.M.C. 2001, pp. 722-726

BONNEFOI S. « Europe et sécurité intérieure. TREVI – Union européenne – Schengen », DELMAS, Paris, 1995, 180 p.

BROUWER E. « The Other Side of the Moon. The Schengen Information System and Human Rights : A Task for National Courts », CEPS Working Document n° 288, April 2008, 20 p.

CHETAIL V. « Le Code communautaire relatif au franchissement des frontières : une nouvelle étape dans la consolidation de l'acquis de Schengen », Europe, Août-Septembre 2006, pp. 4-8

COSTA-LASCOUX J. « De Schengen à Maastricht : libertés et contrôles dans l'Europe des citoyens » in Mélanges offert à Georges LEVASSEUR, LITEC, Paris 1992, pp. 129- 138

DEN BOER M. (Edited by) « The Implementation of Schengen : First the Widening, Now the Deepening », I.E.A.P., Maastricht, 1997, 172 p.

DEN BOER M. « Schengen's Final Days ? The incorporation of Schengen into the New TEU, External Borders and Information Systems », I.E.A.P., Maastricht, 1998, 174 p.

ELSEN C. « Les structures administratives de Schengen » in PAULY A. (édité par) « Les accords de Schengen : abolition des frontières intérieures ou menace pour les libertés publiques ? », I.E.A.P., 1993, pp. 19-26

GAUTIER M. « Le dispositif Schengen, vecteur d'une nouvelle forme d'intégration juridictionnelle » in Etudes en l'Honneur de Jean-Claude GAUTRON, PEDONE, Paris, 2004, 823 p., pp. 69-82

GAUTIER Y. « Accords de Schengen », Juris-classeur Europe, Fasc. 140

GIALDINO C. C. « Schengen et le troisième pilier : le contrôle juridictionnel organisé par le traité d'Amsterdam », R.M.C.U.E. n° 2/1998, pp. 89-124

HREBLAY R. « Les accords de Schengen », BRUYLANT, Bruxelles, 1998, 194 p.

HAILBRONNER K. & THIERY C. « Schengen II and Dublin : Responsibility for asylum applications in Europe », C.M.L.R., 1997, Vol. 34, n° 4, pp. 957-989

KUIJPER P. J. « Some Legal Problems associated with the Communautarization of the Policy on Visas, Asylum and Immigration under the Amsterdam Treaty and incorporation of the Schengen Acquis », C.M.L.R., Vol. 37, n° 2, April 2000, pp. 345-366

LABAYLE H. « La libre circulation des personnes en Europe, de Schengen à Amsterdam », A.J.D.A. 1997, pp. 923-935



LENAERTS L. « La genèse de Schengen » in FONTANAUD D. « Les Accords de Schengen », Problèmes Politiques et Sociaux, La Documentation Française, n° 763-764, 15 mars 1996

MASSON P. Les Accords de Schengen : du mythe aux réalités », Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, n° 19, 1er trimestre 1995, pp. 105-114

PASCOUUAU Y. « La politique migratoire de l'Union européenne. De Schengen à Lisbonne », LGDJ 2011, 774 p.

PASCOUUAU Y. « L'espace Schengen face aux crises : la tentation des frontières », Policy paper publié par la Fondation Robert Schuman - Question d'Europe n° 392, 17 mai 2016

PASCOUUAU Y. « Le paquet "gouvernance Schengen" : Les équilibres subtils entre méthode communautaire et logique intergouvernementale », Note Cerfa, IFRI, décembre 2013

PASCOUUAU Y. « Schengen et la solidarité : le fragile équilibre entre confiance et méfiance mutuelles », Policy Paper Institut Jacques Delors, juillet 2012

PASCOUUAU Y. "Internal border controls in the Schengen area: much ado about nothing?", EPC, Commentary, June 2011

PASCOUUAU Y. "Schengen area under pressure (2): the Commission recalls the EU nature of the Schengen system", EPC, Commentary, May 2011

PASCOUUAU Y. "Schengen area under pressure: controversial responses and worrying signs", May 2011

PIÇARRA N. « La mise en œuvre du protocole d'intégration l'acquis de Schengen dans le cadre de l'Union européenne : règles et procédures » in DEN BOER M. « Schengen's Final Days ? The incorporation of Schengen into the New TEU, External Borders and Information Systems », I.E.A.P., Maastricht, 1998, 174 p., pp. 25-58





### Composition de la commission de recrutement

Désignation de l'emploi : enseignant contractuel type LRU

Composante : HHAA .....

N° de l'emploi : .....

Profil : Chercheur associé espace Schengen

#### Membres

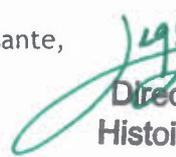
Nom Prénom	Corps	Discipline	Composante
HASTINGS Antoinette	PR	Droit privé	UFR Droit et SP
LIGNEREUX Yann	PR	Histoire	HFR HHAA
SCHNAKENBOURG Eric	PR	Histoire	UFR HHAA
ENCINAS Rafael	PR	Droit public	UFR Droit et SP
CATALA Michel	PR	Histoire	UFR HHAA
LECLERC Arnould	PR	Science politique	UFR Droit et SP

Date :

Le directeur de la composante,

Nom prénom :

Signature :

 **Yann LIGNEREUX**  
Directeur de l'UFR d'Histoire  
Histoire de l'Art et Archéologie



UNIVERSITÉ DE NANTES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DU DIALOGUE SOCIAL  
Pôle de gestion administrative et financière

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2016/2017**  
**DEMANDE DE RECRUTEMENT**  
**Composantes : UFR Droit et sciences politiques/ UFR HHAA**  
**X LRU RESSOURCES PROPRES**



UNIVERSITÉ DE NANTES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DU DIALOGUE SOCIAL  
Pôle de gestion administrative et financière

**ARGUMENTATION du BESOIN et FICHE FINANCIERE :**

Le programme recherche formation innovation Alliance Europa lancé en mai 2015 et porté par l'Université de Nantes souhaite soutenir le développement d'une filière d'excellence en sciences humaines et sociales en Pays de la Loire grâce au soutien d'un réseau de recherche interdisciplinaire inséré dans les réseaux internationaux développant des projets collectifs et soutenant les travaux de jeunes enseignants-chercheurs, à la valorisation d'une offre de formation regroupant près de 700 étudiants des universités de Nantes, Angers et Le Mans dans quinze parcours de masters, et en animant un pôle d'innovation de plan reconnu pour ses nouvelles approches des grands enjeux d'une Europe en crise dans la mondialisation ([www.alliance-europa.eu](http://www.alliance-europa.eu)). L'Institut d'études européennes et globales (GIS réunissant les trois universités et l'ESSCA) est chargé de piloter la mise en place du programme.

Alliance Europa a prévu dans sa feuille de route de soutenir deux projets de chaires. L'objectif est de contribuer à l'internationalisation des recherches des laboratoires membres de l'Institut d'études européennes et globales en attirant des profils ayant un réseau et une reconnaissance européenne et internationale. A ce titre, le comité stratégique d'Alliance Europa du 9 décembre a validé le projet d'accueil d'un chercheur associé sur une durée de deux à trois ans afin de contribuer à un projet de recherche sur l'histoire et le développement de l'espace Schengen (projet joint). Cette recherche a vocation à expliciter les raisons et les modalités de la genèse et de la construction de l'espace Schengen, au moment où il est particulièrement contesté et menacé. Il est prévu principalement la réalisation d'un ouvrage nécessitant des missions de recherches, un colloque final ainsi qu'une contribution aux travaux de recherche d'Alliance Europa sur le thème de l'accueil des réfugiés en Europe (projet ARRECO, resp. Bérange Taxil, professeur de droit à l'Université d'Angers). Ces recherches s'effectueront dans le cadre de l'UMR Droit et changement social et du Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA), sous la direction scientifique de Michel Catala, Professeur à l'Université de Nantes, Directeur de l'Institut d'études européennes et globales Alliance Europa.

Le chercheur sera également invité à intervenir ponctuellement au sein des formations des trois universités (notamment le master mention Etudes européennes et internationales) et à contribuer à l'offre de formation continue sur l'accueil des réfugiés que souhaite développer l'Université de Nantes dans le cadre d'Alliance Europa. Il participera également activement au développement de relations de partenariats avec les Think tank bruxellois.

L'UFR HHAA demande donc l'ouverture d'un poste LRU de chercheur associé sur ressources propres, dont le financement du salaire sera couvert par le programme Alliance Europa (financement du salaire par la région des Pays de la Loire). Un budget de fonctionnement et d'accompagnement sera mobilisé grâce au soutien de partenaires publics (Labex EHNE, Nantes métropole) et privé notamment Ouest-France dans le cadre de la Fondation de l'Université (voir budget joint). Le Labex EHNE va demander à l'UBL de cofinancer le post-doc (AAP post-doc de l'UBL en 2017 ou en 2018). Le chercheur associé sera hébergé par l'Institut d'études européennes et globales à la MSH Ange Guépin.



UNIVERSITÉ DE NANTES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DU DIALOGUE SOCIAL  
Pôle de gestion administrative et financière

Une commission spécifique présidée par Madame le Doyen de la Faculté de droit, composée du directeur de l'UFR HHAA, du directeur de DCS, du directeur du CRHIA, du directeur de la MSH Ange Guépin et du Directeur de l'Institut d'études européennes et globales Alliance Europa (ou de leurs représentants) se réunira durant la première quinzaine de juillet pour procéder au recrutement.

DATE de PRISE de FONCTIONS et DUREE : 1/9/2017 au 31/8/2019

PROFIL (diplôme et niveau, attendus...) :

Doctorat en droit européen  
Anglais fluent

Spécialiste reconnu dans l'étude des politiques migratoires de l'UE et de l'espace Schengen (publications universitaires, expertises)

Connaissances des milieux institutionnels européens  
Connaissances des Think Tank bruxellois  
Expériences attendues dans la communication et la valorisation des recherches

CONTACTS pour le recrutement :

Monsieur le Doyen de la Faculté d'histoire, histoire de l'art et archéologie  
Mel : yann.lignereux@univ-nantes.fr  
Tel :

Michel Catala, Directeur de l'Institut d'études européennes et globales Alliance Europa  
Mel : michel.catala@univ-nantes.fr  
Téléphone : 06 81 44 39 52

Vu et validé par le Directeur de Composante, le : 18 mai 2017

  
**Yann LIGNEREUX**  
Directeur de l'UFR d'Histoire  
Histoire de l'Art et Archéologie